

Communiqué de presse – 03.11.2020

Une consultation aux échos positifs

Le Parc naturel régional Chasseral a mené en début d'automne une large consultation auprès des communes, des organisations partenaires et des membres sur sa prochaine Charte de dix ans, qui couvrira la période 2022-2031. Ces partenaires ont pu évaluer la pertinence des thématiques, leur mise en œuvre et le positionnement régional du Parc. L'analyse détaillée des plus de 40 questionnaires retournés démontre une réception largement positive de cette nouvelle Charte, qui lie les 21 communes actuellement membres au Parc. Ces dernières, tout comme les communes nouvellement intéressées à faire partie du parc naturel régional, doivent maintenant voter leur adhésion.

La consultation auprès des communes, des organisations partenaires et des membres s'est achevée le 30 septembre, avec une large participation (45 retours de questionnaires). Les évaluations sur les six thèmes stratégiques développés dans la Charte 2022-2031 sont, de manière générale, très positives. Les remarques et propositions d'amélioration ont toutes été enregistrées et assorties d'une prise de position du Parc dans un document consultable sur la page web parcchasseral.ch/charte. Elles seront intégrées dans la mesure du possible au texte final de la Charte, qui sera soumis à l'OFEV en 2021.

Vote dans les communes

Les 21 communes actuellement membres du Parc – intégrées en 2012 dans le cadre de la première Charte -, ainsi que les quatre communes ou parties de communes souhaitant rejoindre l'association, doivent à présent se prononcer officiellement, via leur législatif, sur l'adhésion ou le renouvellement de l'adhésion pour la période 2022-2031. Le principal engagement des communes concerne le financement de l'adhésion, qui s'élève annuellement à CHF 4.- par habitant. Un montant fixé en 2012 et qui restera inchangé d'ici à 2031. Les communes ont en principe jusqu'à fin 2020 pour organiser ce scrutin via leur assemblée générale ou leur conseil général.

En parallèle à cette consultation officielle, le Parc a lancé un sondage public sur les thèmes stratégiques et les missions à accomplir par le Parc durant la période 2022-2031. Il a remporté un bon succès, puisque très exactement 200 personnes ont rempli le questionnaire. Malgré quelques remarques critiques – et néanmoins inspirantes pour améliorer l'action du Parc à l'avenir –, le ressenti des participants est extrêmement positif envers le Parc. Les six thèmes stratégiques présentent en effet entre 73% et 84% d'avis favorables.

Continuité dans les actions et ouverture à de nouvelles communes

La Charte contient les grands axes de travail, les champs d'action et le positionnement du Parc par rapport aux autres acteurs et institutions régionaux pour les dix prochaines années, en lien direct avec une analyse de la situation régionale actuelle et des enjeux à venir. Le Parc va poursuivre les activités développées ces dernières années, en donnant

toutefois un poids plus important au patrimoine bâti, au patrimoine culturel ainsi qu'aux relations développées avec les Hautes écoles et les Universités.

Les 21 communes actuelles pourraient être rejointes par quatre nouvelles communes intéressées à faire partie du Parc (Evilard-Macolin, Twann-Tüscherz, zones forestières de la Ville de Neuchâtel et extension à l'ensemble de la commune de Val-de-Ruz), ce qui est une reconnaissance de la qualité du travail mené jusqu'ici. Le Parc pourrait ainsi compter jusqu'à 25 communes, sous réserve de l'approbation des législatifs de ces dernières.

Documents en ligne : parcchasseral.ch/charte



Légende : « Un territoire animé par ses habitants » : ce thème stratégique, qui comprend notamment les projets menés avec les enfants, est celui qui a récolté le meilleur retour lors de la consultation menée par le Parc (évaluation moyenne de 75 points sur 100).

Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)

fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch

+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22



Chasseral

Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38'000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.